

Ruhengeri, le 3 avril 1944

Cher Monsieur Tripolsky,

J'ai bien reçu votre lettre privée et je m'empresse de vous y répondre :

- 1° Si après votre séjour d'un mois à E'ville, vous revenez dans le territoire de Ruhengeri, il ne faut pas que vous vous fassiez rayer du registre de la population de Ruhengeri
- 2° Si toutefois, vous n'avez plus l'intention d'y revenir, alors il convient que vous envoyiez votre carte d'immatriculation pour que l'on vous rade du registre et que vous nous fassiez connaître votre nouvelle résidence
- 3° Le clerc PAUL vous envoie ce jour quelques bottes de bois et vous enverra le restant cette semaine même, en tout cas avant le 8 avril, date de votre départ.

Veuillez me croire, cher Monsieur Tripolsky, bien sincèrement
vôtre

V. Luthier

Ruhengeri



4931

St-Eusange, le 3 avril 1944.

Cher Monsieur Vauthier,

Pour la raison de santé je compte de prendre le 3 avril à Goma l'avion à destination de L'ville où je resterai approximativement un mois. Je vous saurais gré de bien vouloir me faire savoir, est-ce que cette lettre suffit ou je dois vous informer de mon départ de votre Territoire encore officiellement ?

Mon dernier séjour à St-Eusange, j'ai envoyé au Commis du Territoire Paul la somme de 20 fr. en le demandant directement, pour ne pas vous déranger, de m'envoyer 20 charges de bois de chauffage. Je n'ai pu obtenir que 5 charges. Actuellement j'habite ma maison à St-Eusange et n'ai pas du tout du bois pour 3-4 jours qui me restent à passer à St-Eusange. Je vous serais très reconnaissant de me faire envoyer ces 15 charges que j'ai déjà payées.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Vauthier, l'assurance de ma considération très distinguée. Crispolsky.